

POUR L'ENFANCE "COUPABLE"

Bulletin mensuel d'information de la Ligue d'Etude
et de Réforme du Statut de l'Enfance délinquante

SOMMAIRE

Il y a pervers et pervers	Dr Gilbert Robin.
Jeunes délinquants	M. Lévy.
Un service social aux Etats- Unis.....	R. Taber.
Caractérologie et enfants dif- ficiles	A. B.
Notes et Informations.	
Bibliographie.	

ABONNEMENT ANNUEL : 20 fr.
ETRANGER : 25 fr.

12, r. Guy-de-la-Brosse PARIS (v^e)

Ce numéro : 5 fr.
Étranger. . . : 6 fr.

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Ligue d'Etude et de Réforme du Statut de l'Enfance délinquante

12, RUE GUY-DE-LA-BROSSE, PARIS (V^E A^{RR.})

TÉL. Gobelins 16-62

COMITÉ :

Président.....	M. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de droit criminel à la Faculté de Paris.	Membres..	Mme JACQ. ALBERT-LAMBERT-LODS Mlle H. ROTT. Mme BARBIZET. MM. R. ASSATHIANY. P. BESNARD. A. BORNAND. G. BRECARD. R. CHAVE. M. LODS. A. MALLET. G. MENANT. RAFFENEL.
Vice-Présidents...	M. C. MONNIER, M. Y. ROLLIN.		
Secrétaire Général	H. van ETTEN.		
Trésorier	M. H. COSTA DE BEAUREGARD.		
Trésorier adjoint..	M. F. DE SEYNES LARLENQUE.		
Rédactrice.....	Mlle M. LÉVY, D ^r en Droit.		

PUBLICATIONS

en vente au Siège de la Ligue, 12, rue Guy-de-la-Brosse, PARIS. (C. P. : Paris 1824-81)

ANDERSON A. : Les Cliniques psychologiques pour l'enfance aux Etats-Unis... 30 fr.	MADG. LÉVY : Les auxiliaires du Tribunal pour Enfants — Délégués et Rapporteurs (1933) 25 fr.
J. ALBERT-LAMBERT : Au secours de l'Enfance Malheureuse ou Coupable..... 2 fr.	DE MESTRAL-COMBREMONT : La Sauvegarde de la Jeunesse (1936)..... 15 fr.
CH. BAUDOUIN : La Psychanalyse et les jeunes délinquants (1935)..... 1 fr. 50	W. MONOD : Elisabeth Fry (avec portrait)... 2 fr.
FRANÇOIS CLERC : Le Pénitencier du Bochuz (Suisse) (1934)..... gratuit	DR. MOURET : Les enfants en justice (1932)... 20 fr.
L'internat de Chanteloup (M.-et-L.) (1933)..... (épuisé)	DR. G. PAUL-BONCOUR : Quelques considérations sur la prostitution des mineures (1931) 1 fr. 50
ALEXIS DANAN : Maisons de supplices (1936) 15 fr.	VICTOR SERGE : Les Hommes dans la Prison. 15 fr.
EQUIPE MUSICALE DES PRISONS : Le Miracle d'Orphée (Recueil de lettres)..... 12 fr.	M. SICK : Mathilda Wrede..... 18 fr.
G. KAPPENBURG : Les Prisons de femmes (1926) 2 fr. 25	H. URTIN : Le Problème de l'Enfance Coupable. 0 fr. 75
M. LOOSLI USTERI : Les enfants difficiles et leur milieu familial (1935)..... 22 fr. 50	H. VAN ETTEN : La Musique dans les Prisons (1933)..... 2 fr. 50
RENÉ LUIRE : Le rôle de l'initiative privée dans la protection de l'enfance délinquante en France et en Belgique. (1936)..... 45 fr.	— Les Prisons aux Etats-Unis (1931) 2 fr. 50
	— L'Etablissement Oberlin (1932)... gratuit
	— Le Régime pénitentiaire belge (1927) 3 fr.
	— Ce qu'il faut savoir du problème de l'Adolescence Coupable..... 3 fr.
	H. VAN ETTEN et E. DALLIÈRE : L'Enfance coupable — Le Visiteur de prison (1933) (épuisé). 1 fr. 50

(envoi franco de port et d'emballage)

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Bulletin d'information
de la Ligue d'Etude et de Réforme du Statut de l'Enfance délinquante



RÉDACTRICE
Mlle Magdeleine Lévy
Docteur en Droit
12, rue Guy-de-la-Brosse, PARIS (V^E)
Tél. : Gobelins 1662

Abonnement annuel..... 20 fr.
Étranger..... 25 fr.

CHEQUES POSTAUX
Pour l'Enfance « Coupable » - Paris 1369-48

IL Y A PERVERS ET PERVERS

par le Docteur Gilbert ROBIN, médecin-assistant à Lariboisière, ancien chef de clinique à la Faculté de Médecine

Au cours d'une conférence, donnée lors de l'Assemblée Générale de la Ligue pour l'Enfance Coupable (1936) le D^r Gilbert-Robin, parlant du problème de la jeunesse délinquante, montra que sa solution est moins d'ordre juridique que psychiatrique. Il passa, ensuite, en revue les différents types d'enfants coupables :

a) Il y a d'abord les **pervers instinctifs** type Dupré, qu'on qualifie aussi de fous moraux.

D'autres synonymes ont été proposés pour leur maladie : anesthésie du sens moral, daltonisme moral, cécité morale, invalidité morale. Toutes ces expressions rendent bien compte des deux éléments principaux qui signent la constitution perverse : l'indifférence morale d'une part, résultant de l'atrophie des sentiments altruistes et du sentiment de la dignité individuelle, les perversions instinctives de l'autre, c'est-à-dire des tendances morales contraires aux tendances morales habituelles. Les perversions instinctives sont extrêmement précoces dans leur apparition. Dès les premières années l'enfant se fait remarquer par ses colères, ses décharges impulsives. Vindictif, rancunier, jaloux, il se venge froidement et parfois féroce. Indisciplinés, désobéissants, ces sujets récidivent sans cesse dans le mal. Instables, ils font des fugues, se livrent au vagabondage, à la mendicité et parfois même s'enrôlent dans des bandes de malfaiteurs précoces.

Le pervers instinctifs a, en général, une physiologie bien distincte. On le reconnaît à l'expression fermée de son visage à une imperceptible moue de mépris, au regard qui fuit de côté, vous observe à la dérobée, très vite, au moment où vous n'y prenez pas garde, et de toute manière n'affronte jamais votre regard à vous ou vous regarde de biais, comme s'il existait chez les per-

vers une difficulté organique à regarder l'interlocuteur en face, et il semble bien que, dans certains cas, il y ait impossibilité neurologique. Il y a là comme un strabisme moral qui m'a d'autant plus frappé que je le sentais non seulement involontaire (cela va de soi) mais irréductible. J'ai observé deux ou trois enfants qui, lorsqu'ils furent parvenus à fixer leur regard sur l'interlocuteur, ne purent le détacher, comme si les globes oculaires étaient immobilisés. Ces pervers instinctifs sont un véritable danger en marche et un danger perpétuel. Il faut savoir que le pervers instinctif est un malade et un malade incurable (à part les cas où les perversions sont liées à une hérédo-syphilis attaquée par le traitement). Il faut savoir aussi que le pervers instinctif est inamendable. Or, ces enfants, où les enverra-t-on ? Evidemment dans les maisons d'éducation surveillée, celles qui, jusqu'à présent, méritaient le nom de bagnes d'enfants.

Ce qu'il faut savoir aussi, dès qu'on pense à ces maisons, c'est que les pervers instinctifs, ne sont pas accessibles au raisonnement. Oh ! ils l'entendent à merveille, car ils ne manquent pas d'intelligence, mais, ce raisonnement moral, ils ne le sentent pas. Ils sont incapables d'appliquer les principes qu'on leur inculque. On en est donc réduit à leur imposer une discipline stricte, et des habitudes infranchissables : horaires rigides, travaux manuels, ou plus spécialement agricoles, métiers divers, instruction obligatoire. Des loisirs pour la lecture, la pratique des sports, doivent aussi leur être réservés. Mais ces enfants n'observent pas le règlement sans regimber, puisqu'ils sont, par essence, des révoltés, des anti-sociaux.

La discipline se doit donc d'être plus sévère pour eux, dans de vraies maisons d'éducation surveillée.

b) A côté des pervers instinctifs, il y a des enfants qui se comportent en apparence comme des pervers constitutionnels et qui, lorsqu'on les observe attentivement, révèlent un fond affectif beaucoup plus malléable que le vrai pervers, un fond affectif sensible aux influences extérieures. C'est, du reste, parce que ce fond affectif est sensible aux influences extérieures qu'il a pu subir la « contagion psychique » d'un milieu nuisible. Ce sont des **pervertis**.

Heuyer, Roubinovitch, Paul-Boncour, van Eten, le docteur Jacob, Le Bosse et Roux, M^{me} Lahy-Hollebecque, ont insisté sur les causes familiales et sociales de la perversion chez l'enfant : familles incomplètes, désunies, dissociées, dans lesquelles manquent le père ou la mère, ou, parfois, les deux. Abandon matériel et moral, désintéressement des parents vis-à-vis de l'éducation scolaire et professionnelle, absence de surveillance : l'enfant fait ce qu'il veut, vagabonde. Quand il est plus âgé il décroche, ou parfois, même, vit seul à l'hôtel. N'oublions pas l'influence de la misère, du taudis, le rôle de l'alcoolisme chez les parents, leurs troubles névropathiques et psychopathiques. Il y a là une éducation passivement mauvaise ; ce sont des enfants moralement abandonnés. Ce ne sont pas des enfants immoraux, mais des amoraux par absence d'éducation. Du reste, que dire d'une société qui s'ingénie à multiplier les bistrots, les journaux pornographiques et policiers, les cinémas, où les films à succès ne sauraient désormais se passer de filles et de souteneurs.

Tels sont les enfants pervers.

c) C'est parmi ceux-ci que l'on trouve ceux que j'appelle les **nonchalants moraux**.

C'est à l'adolescence qu'ils révèlent leurs tendances. Ils se font remarquer par un extrême laisser-aller moral. Ils suivent tant bien que mal leurs études, plutôt spectateurs qu'acteurs. A la rigueur, ils consentent un léger effort pour prendre leur plaisir, encore que, dans ces plaisirs, ils se montrent plutôt atones. Ils n'ont pas l'air de participer activement aux avantages qui leur sont faits. Tout glisse sur eux ; conseils, exhortations, remontrances, punitions. On les croirait indifférents. Ils ne le sont pas tout à fait ; ils aiment se laisser aimer, aiment aussi à leur façon, mais ce qui leur manque c'est cette sorte d'accrochage moral qui donne à nos actions leur but secret, à notre conduite une pointe de chevalerie, de générosité, qui fait que, lorsque nous réussissons la tâche entreprise, nous éprouvons une satisfaction intime. Point d'amour propre en eux, ce qui n'empêche ni la vanité, ni l'orgueil. Leurs appréciations en matière morale nous dé-

concertent. Ils n'ont pas, à la vérité, de balance morale. Leur indifférence sur ce sujet est à peu près totale, et c'est elle qui les fait paraître d'une manière générale plus indifférents qu'ils ne sont en réalité ; il se dégage de l'attitude de ces jeunes gens une impression de laisser-aller. On est frappé par l'atonie des traits, l'extinction du regard, cet air de nonchalance, d'apathie morale. Mous, veules, suggestibles, ils se laissent mener. Une influence favorable peut les redresser et leur imposer une saine activité.

d) Après les pervers et les nonchalants moraux, qui ne sont pas des pervers, il y a le groupe, si important, des **impulsifs** qui, dans certains cas, ressemblent, comme des frères aux vrais pervers. Ces enfants, tout en se révélant antisociaux, n'ont pas d'indifférence morale et témoignent d'une appréciation logique des contingences. Ces sujets ne peuvent se maîtriser, leurs freins ne fonctionnent pas. Non qu'ils cherchent à les actionner (ce seraient alors des impulsifs obsédés). Aucune angoisse, aucune lutte en eux. Leurs instincts sont moins perturbés qu'intensément exigeants et violents (ce qui les différencie des vrais pervers). Ont-ils des perversions, on a l'impression qu'ils en sont la proie, véritablement envahis, possédés par elles, dévorés. Ils ne sont pas amoraux, ils sont impulsifs, dominés par l'instinct. La personnalité semble se confondre avec les perversions. A mon avis, elle est, dans ce cas, toujours secondaire. Ces enfants n'ont pas, comme on dit, la volonté du mal. Une puissance supérieure à eux et qui se confond, nous l'avons vu, avec leurs perversions, prend leur place, s'assure leur adhésion.

On prendra garde, surtout, aux **IMPULSIFS LENTS**, à ces enfants qui se manifestent par des explosions d'actes impulsifs. On dirait une pile électrique qui met longtemps à se charger, et en qui la décharge est d'autant plus brusque que la lenteur est plus grande. Le comble de ces impulsifs lents se rencontre dans le caractère épileptique, où les phases de lenteur psychique et motrice, avec viscosité, torpeur, obnubilation, presque abrutissement, sont coupées par des décharges coléreuses, qui vont parfois jusqu'à la fureur. L'impulsif commettait des actes brusques ; l'*épileptique* est la proie de colère immotivées, paroxystiques, acharnées et violentes. L'épileptoidie crée, par elle-même, les manifestations impulsives et le traitement est parfois la pierre de touche étonnante qui nettoie les perversions impulsives et laisse intactes les perversions instinctives. Ces enfants sont des malades ; on les soigne, on peut les guérir.

e) A côté des pervers, des perversis, des

nonchalants moraux, des impulsifs instinctifs, il y a les **FAUX PERVERS**, c'est-à-dire des enfants et des adolescents chez qui les perversions, marquant des réactions à des chocs affectifs, des chagrins, des haines, sont vraiment acquises.

La majorité des perversions acquises se forment selon des mécanismes décrits par Freud. Le complexe d'Œdipe, le complexe de castration, des sentiments de culpabilité et d'auto-punition que l'école de Freud et, notamment, l'école psychanalytique française, a si justement fouillés, jouent un rôle prépondérant dans ces acquisitions. Les mécanismes n'apparaissent qu'au cours du traitement psychanalytique et ne se laissent pas aisément réduire. C'est le traitement psychanalytique qui rend conscients certains mécanismes dont dépendait la fondation d'un caractère pervers acquis, et c'est en démembrant des éléments du tempérament acquis qu'on peut donner à la personnalité primitive, sous-jacente, l'aspect qu'elle avait perdu sous le revêtement du caractère acquis.

La formation d'un caractère second, à la suite de complexes affectifs, se voit bien dans les cas où les perversions touchent plus au comportement qu'au fond mental du caractère et n'ont pas encore marqué le tempérament profond.

Chez ces enfants, ces adolescents, le conflit, sans se faire jour nettement à la conscience du malade, apparaît à l'observateur. On note de l'anxiété, des malaises, de l'agitation stérile, des troubles du sommeil, des cauchemars, une dépression atypique, des alternatives d'idées de persécution et d'auto-accusation, à forme délirante, une attitude hostile, fermée, presque paranoïaque, des colères violentes et des décharges de tendresse, des désordres émotionnels, une discordance affective émotionnelle et morale constante, des perversions sous forme de fugues, violences, cruautés (absence presque constante de vol), une outrance morbide, une paresse calculée, des bouderies, une attitude de haine (dans la plupart des cas dirigés contre les parents ou des membres bien désignés de la famille), bref une présentation qui rappelle le début de certaines schizophrénies, mais s'en sépare par une adaptation normale à la réalité, et aussi par des rapports étroits avec des conflits, des complexes.

On ne saurait, dans l'étude des perversions névropathiques, négliger les théories d'Adler. On sait qu'Adler admet un instinct de sociabilité. Or, chez les pervers, l'instinct d'expansion, de

puissance, ne s'harmonise pas avec l'instinct social. Pour Adler, le pervers, plus que tout autre, souffre, consciemment ou non, du sentiment d'infériorité. Les facteurs sociaux et économiques d'infériorité tiendraient la première place, pour la majorité des pervers : « L'expansion de la personnalité est bridée par l'insuffisance des moyens matériels, hiérarchie, argent. L'enfant pauvre souffre dans son orgueil des comparaisons qu'on fait, ou qu'il fait lui-même, entre son propre état et l'état, les vêtements, les jeux, des camarades plus riches. » On reste frappé ici de la formation d'une personnalité vengeresse. De tels enfants, de tels adolescents sont peut-être pervers, ils sont, avant tout, des révoltés et on sent bien qu'ils veulent l'être.

Les enfants **instables** forment un groupe important parmi les enfants délinquants. Ils sont inattentifs, remuants, indisciplinés et aucune règle ne préside aux variations de leur activité et de leur humeur. Chez eux aucune ligne de conduite. Impulsifs, irascibles, ils crient, font du tapage ; ce sont des batailleurs. Manquant de contrôle, ils commettent dans l'enfance de petits délits ou même, parfois, allument des incendies. Plus tard, ce seront des coureurs d'ateliers, qui, ne se plaisant nulle part, changeront toujours d'emplois, habitués des grandes routes, vagabonds, récidivistes du petit délit, sans importance, mais récidivistes tout de même, et surtout inadaptables.

Il y a bien d'autres faux pervers ; ceux, par exemple, dont les perversions sont contemporaines d'une affection physique et semblent avoir été conditionnées par elle. Considérera-t-on qu'il est pervers cet enfant qui vient d'avoir une typhoïde ? Cet autre qui a été intoxiqué par le gaz d'éclairage ? Ce troisième dont les troubles ont éclaté après une méningite liée aux oreillons ?

On peut dire que ces perversions sont symptomatiques de l'affection (encéphalite, épidémie, psychose intermittente, hystérie, toxi-infections, tumeur cérébrale, affection spécifique, traumatisme, etc...)

Je n'ai parlé là que des délinquants à l'intelligence normale. Et je crois bien que ce sont les plus nombreux. Mais il y a cependant le groupe important des **PERVERSIONS LIÉES A L'ARRIÈRATION MENTALE**.

On sait que, parmi les arriérés, se placent les idiots, les imbéciles et les débiles intellectuels.

Les *idiots*, à quelque âge réel qu'ils parviennent, ne dépassent guère un âge mental de trois ans. Ces idiots ne seront jamais des délinquants, ils ne peuvent guère commettre d'infractions.

L'*imbécile* qui vit en liberté dans nos campagnes, peut, en raison de sa suggestibilité, commettre des vols, des attentats aux mœurs. L'idiot et l'imbécile se font remarquer par le caractère purement réflexe de leurs actes, la maladresse avec laquelle ils exécutent ceux-ci. Le problème ne se pose pas du point de vue juridique ou pénal : ce sont des malades qui doivent être enfermés dans des asiles.

Les *débiles intellectuels* commettent des délits en raison de l'insuffisance de leur jugement qui ne leur permet pas d'apprécier toutes les conséquences de leurs actes. En raison de leur arriération, leurs tendances morales sont assez basses. Ils ont un tempérament avide, leur faible intelligence n'est qu'un médiocre frein à leurs tendances et c'est pourquoi tout ce qui tend à améliorer l'intelligence de ces arriérés perfectibles tend à améliorer, *ipso-facto*, leur caractère.

Ainsi, nous le voyons, il y a pervers et pervers, délinquants et délinquants, et ce sont pourtant tous ces enfants, si différents, qui, sans aucune distinction préalable, ont peuplé jusqu'à maintenant les maisons de correction. Tant il était vrai qu'on les jugeait sur leurs délits, non sur les mobiles de ce délit.

Ce qui importe, ce n'est pas d'abattre les murs des maisons de correction, c'est de changer l'esprit de ces maisons, d'y mettre l'amour et la lumière. Il faut surtout en organiser la destination, car l'abus le plus criant, le plus grave, c'est le mélange de tous ces délinquants, les meilleurs et les pires. Le problème de l'enfance coupable, le répètera-t-on assez, n'est pas un problème juridique, c'est une problème psychiatrique et pour le moins psychologique.

(La conférence de M. le Dr Guilbert-Robin, se terminait par un étude sur les moyens de redresser l'enfance délinquante et arriérées, dont nous extrayons les passages suivants :)

Répartition des enfants et des adolescents dans les diverses maisons d'éducation

a) *Arriérés anti-sociaux* (imbéciles et idiots) dans les asiles.

b) *Epileptiques, encéphalitiques*, dans des asiles de sûreté, des maisons de réforme.

c) *Les instables psycho-moteurs* simples, sans délits et sans perversions du caractère, les arriérés légers, à petits délits, seront placés dans des maisons de rééducation, type Institut Clamageran de Limours et Institut d'Arnouville.

Les *enfants en danger moral* — soit pour des causes sociales (taudis), soit parce que leurs parents méritent d'être déchus de la puissance paternelle — les *enfants pervers*, les *impulsifs*, les *cyclothymiques*, les *épileptoïdes*, les *paranoïaques*, les *mythomanes*, les *instables à petit délit* ou à premier délit, seront placés dans des maisons de rééducation, type Théophile Roussel à Montesson, Institut de Frasnelle-le-Château, Institut de Chanteloup perfectionné, École Oberlin.

d) Enfin, les *pervers instinctifs*, inéducables, inamendables, inintimidables, seront mis à part, dans des maisons proprement de rééducation, à discipline stricte, mais toutefois avec un personnel spécialisé. La discipline sera obtenue par le travail et ne doit avoir aucune faiblesse : ils ne sont inoffensifs qu'autant qu'on les tient enfermés.

Car ce que l'homme de science craint par dessus tout c'est qu'une généralisation trop hâtive se fasse. On entend dire : « ces pauvres petits, est-ce leur faute ? S'ils avaient été aimés, choyés. On n'a pas su les prendre. S'ils avaient été heureux... »

Tout cela est juste pour les pervers, les instables, les faux pervers, tout cela est faux, scientifiquement faux, pour les pervers instinctifs. Ces enfants sont vraiment les enfants du malheur. Dès l'origine, *ab ovo*, ils sont condamnés. Il n'y a rien à faire. Mais si la science est encore impuissante à réparer de tels malheurs, la société doit se protéger de ces enfants.

Mais ce que je puis affirmer, c'est que, si l'on multipliait les internats de plein air du type de certains que j'ai cités, il n'y aurait plus besoin dans l'avenir que de une ou deux maisons de correction, pour les vrais pervers inéducables. On arriverait à ce résultat parce qu'on pourrait admettre précocement (dès l'âge de 5, 6, 7 ans), dans ces internats de plein air, des enfants simplement instables, qui, livrés à eux-mêmes deviendraient des délinquants.

Jeunes Délinquantes

S... GENEVIÈVE, 16 ans 1/2. *Délit* : vagabondage. A été trouvée sans emploi ni moyens d'existence. La mineure habitait en hôtel avec un ami, de 40 ans son aîné.

Milieu familial. — Mauvais. Le père a abandonné sa femme et deux enfants en bas-âge, il y a 14 ans et a disparu définitivement. La mère est une femme travailleuse, qui s'est occupée de ses enfants matériellement, mais ne s'est pas souciée de les diriger moralement et leur donne de mauvais exemples : elle boit, et a une conduite notoire. Un de ses amants, avec lequel elle a vécu 12 ans, aurait tenté de violer l'inculpée, ce qui aurait motivé le départ de celle-ci de la maison familiale.

Hérédité. — Père : a eu les fièvres paludéennes. Fièvre typhoïde. Alcoolique invétéré. Brutal. Alcoolisme de la mère.

Trois enfants : une décédée de méningite foudroyante. La seconde, actuellement âgée de 14 ans, enfant un peu retardée. A fait deux fugues et se conduit mal. L'aînée est l'inculpée.

Vie de la mineure. — Santé : bonne, sans rien de particulier à signaler.

Scolarité. — Geneviève n'est entrée à l'école qu'à 9 ans. Interne dans un pensionnat pendant un an, puis externe à l'école communale (de 10 à 12 ans).

Scolarité des plus minimes, école buissonnière fréquente, aucune instruction : la mineure sait à peine lire et écrire.

Travail. — Ayant quitté sa famille à 12 ans, Geneviève se plaça comme petite bonne, fit un très grand nombre de places de courte durée. Elle y montra des qualités de travail, de propreté, un bon caractère et de la probité, mais une conduite notoire.

Caractère. — Depuis la tentative de viol, Geneviève a pratiquement quitté le domicile familial, faisant de longues fugues, reparaissant, puis disparaissant de nouveau. C'est une enfant douce et obéissante, à qui sa mère ne reprochait rien en dehors de ses fugues. Elle ne montre d'affection que pour sa sœur cadette. Geneviève a eu de nombreux amis, entre autre un nommé D... de 40 ans son aîné. Elle aime le bal, le cinéma, et, fait paradoxal, lire et écrire. Sa principale occupation paraît être de courir les aventures.

Examen médico-pédagogique. — Niveau mental très médiocre. Mineure qui offre de faibles chances de réforme. A placer dans un patronage où lui

seront donnés les soins que requiert son état (serait atteinte de tuberculose).

Cause du délit. — Manque de direction familiale. Mauvais exemples.

Solution prise par le Tribunal pour Enfants. — Placée au patronage religieux de Z...

U... PAULINE, 14 ans 1/2. *Délit* : vagabondage. A quitté le domicile de ses parents pour rejoindre un jeune homme avec lequel elle vécut quelques jours. Renvoyée par lui à sa famille, elle fut amenée par celle-ci au Tribunal pour enfants et mise en garde provisoire à la prison.

Milieu familial. — Foyer régulier, honorable, mais peu vigilant. Le père, calme, doux et sobre, manque d'autorité et s'incline le plus souvent devant les décisions de sa femme. Celle-ci, en revanche, est autoritaire, exigeante, coléreuse, peu affectueuse avec sa fille, d'où des heurts fréquents entre elles.

Les parents travaillent toute la journée et ne peuvent surveiller leur fille.

Hérédité. — Un grand-père décédé d'alcoolisme. Plusieurs oncles décédés de méningite et de convulsions.

Vie de l'inculpée. — Santé : convulsions. Santé délicate.

Scolarité. — Régulière, malgré de fréquents changements d'école dus aux troubles du caractère, qui nécessiterent sa mise en internat.

Élève intelligente, douée et travailleuse. A obtenu son certificat d'études.

Travail. — Pas d'apprentissage suivi, mais travail régulier depuis la sortie de l'école. Cours de sténo-dactylo. Plusieurs places comme apprentie couturière ou modiste. Aucun reproche sérieux. Mais n'a pas aussi bien réussi dans la mode que ses dons réels permettaient de l'espérer, par suite d'un manque de goût au travail. Aurait aimé poursuivre ses études.

Conduite. — Précoce dans son développement physique et sa mentalité, la mineure donna très jeune, par ses tendances perverses, des inquiétudes à ses parents, qui la placèrent en pensionnat. Mal surveillée, elle commença à 8 ans à traîner dans la rue et à voler à sa famille. Elle fit une première fugue à 9 ans.

Fillette d'intelligence moyenne, imaginative, crédule, irréfléchie, aimant le mensonge pour réaliser ses idées de grandeur.

Ayant rencontré une jeune femme dans la rue, elle le revint et, ayant commis de nouvelles indécences à l'égard de ses parents, elle s'enfuit à Paris, se réfugia chez cet homme et devint sa mai-

tresse. Elle fut renvoyée par lui chez ses parents et arrêtée sur la demande de sa mère.

Examen médico-pédagogique. — Niveau mental normal. Instabilité foncière. Solution souhaitable : patronage avec internat professionnel.

Causes du délit. — Manque de surveillance et peut-être d'affection familiales aggravant une instabilité naturelle.

Solution prise par le Tribunal. — Placement au patronage de Y.

* *

A... SIMONE, 16 ans. *Délit* : vol d'une écharpe dans un grand magasin.

Milieu familial. — Mère décédée, père vit seul, 9 enfants, tous dispersés, 7 sont mariés, 1 fille, Geneviève, est en ménage.

Le père, alcoolique, ne semble pas avoir sur l'inculpée l'autorité nécessaire.

Vie de l'inculpée. Santé : bonne.

Scolarité : assez médiocre et mal surveillée.

Travail. — Peu après sa sortie de l'école, Simone quittait son père et le village de Z... (Loire), où elle habitait, pour venir auprès de sa sœur Geneviève à Paris. En arrivant, Simone s'est placée comme domestique chez différents patrons, mais ravailé que d'une manière intermittente.

Conduite. — Simone, ayant perdu sa mère à 2 ans, s'éleva à peu près seule, sous la direction assez vague de son père et de sa sœur aînée. Restée seule à la maison, après le départ de ses frères et sœurs, elle fut entièrement livrée à elle-même, faisant l'école buissonnière, venant à Paris auprès de sa sœur Geneviève, repartant, sans que son père se soit vraiment soucie de savoir ce qu'elle faisait à Paris.

C'est une enfant assez inconsciente, peu intelligente, sans aptitude ni goûts marqués, légère.

Examen médico-pédagogique. — Débilité intellectuelle, suggestibilité pathologique, sens moral fragile, pronostic assez sombre.

Causes du délit. — Absence de surveillance familiale et débilité intellectuelle.

Solution. — Placement en patronage.

* *

I... LOUISE, 17 ans 1/2. *Délit* : vagabondage. Ayant quitté sa place et se trouvant seule à Paris, Louise coucha dans un asile de nuit, puis se présenta au commissariat de police.

Milieu familial. — Parents mariés, père décédé, mère vit auprès de son fils en province. Le père était un homme brutal et buveur. La mère et les cinq frères et sœurs se désintéressent totalement de la mineure et ne cherchent qu'à s'en débarrasser.

Hérédité. — Plusieurs collatéraux de l'inculpée

sont décédés de convulsions. Deux de ceux qui sont vivants sont atteints de tuberculose.

Vie de l'inculpée. — Santé : assez chétive, sommeil agité, enfant nerveuse.

Scolarité. — Très minime. Peu de résultats.

Travail. — Pas d'apprentissage. Quelques emplois de domestique où elle demeurait peu de temps. En fait, Louise est trop instable et trop incapable de travailler pour se maintenir dans une place. Il faudrait lui faire faire un apprentissage en rapport avec ses capacités très réduites.

Conduite. — Enfant douce, sans grave défaut, qui a surtout manqué d'affection et d'appui familial. Sa nature instable a besoin d'une surveillance et d'une direction constante.

Examen médico-pédagogique. — Débilité intellectuelle, niveau mental : 9 ans. Troubles du caractère basés sur l'instabilité.

A placer pour apprentissage d'un métier et essai de stabilisation.

Solution prise par le Tribunal pour Enfants. — Placement au patronage de V...

* *

Conclusion. — Par les cas que nous venons d'analyser, on peut voir que le délit le plus fréquemment commis par les jeunes filles est le vagabondage plus ou moins souvent accompagné de prostitution (1).

On remarquera, également, l'absence de direction familiale et la fréquence du déséquilibre mental, et, parfois, des deux. M. L.

(1) La proportion des cas de vagabondage par rapport au cas de vol 13 contre 1, ne représente pas un essai de statistique).

L'organisation de la rééducation morale et de la réadaptation sociale des délinquants, par Paul Cornil. — Rapport présenté au II^e Congrès interne de droit comparé, La Haye, 1937. 1 brochure, 16 pages.

Bien que cette étude soit consacrée aux adultes, elle est trop importante pour la passer sous silence. L'auteur, M. Paul Cornil, ami et collaborateur du Dr Verhaeck, est un homme qui connaît à fond son sujet, non en théoricien mais en praticien. Les idées qu'il défend sont les nôtres. Il démontre combien le nouveau code pénal allemand qui revient à la notion traditionnelle — toujours en vigueur en France ne l'oublions pas ! — d'intimidation et d'expiation a fait faillite complète car « un renforcement de sévérité dans l'exécution des peines ferait encore plus de tort aux meilleurs éléments et aux individus inoffensifs, tandis qu'il resterait sans effet sur les délinquants d'habitude » (Citation tirée d'une étude du Dr Aschaffenburg). L'auteur recommande la « liberté surveillée » pour les adultes dans certains cas et fait remarquer avec justice que l'incarcération ne produit pas toujours sur les délinquants un effet positif et durable, souvent ses effets sont purement négatifs.

Cette courte étude est un remarquable résumé des découvertes criminologiques modernes. Elle est à lire et à faire lire. HENRY VAN ETTEN.

UN SERVICE SOCIAL AUX ETATS-UNIS

par Robert TABER

Directeur du " Boys' Club and Settlements Committee "

A Philadelphie pendant ces dernières années, le Tribunal pour Enfants et les Organisations sociales ont poursuivi une politique un peu différente des années précédentes. Ils ne placèrent dans des institutions que les mineurs vraiment susceptibles d'en tirer bénéfice. On estima, en effet, avec juste raison, qu'un délinquant qui débute dans la voie du crime doit pouvoir se réadapter à la vie normale dans son milieu familial.

Le nombre des enfants placés dans des institutions diminua, mais il devint alors urgent de suivre les mineurs qui restaient ainsi dans la collectivité, sous peine de reculer seulement le moment où il faudrait les placer. (Le problème était urgent car, de 1920 à 1930, la délinquance juvénile des enfants de 7 à 15 ans avait passé de 15 à 21 pour 1000.)

Or, ce travail, aucune œuvre ne pouvait le faire, car aucune d'elle n'avait été organisée dans ce but. C'était une sorte de « No man's land », dont personne ne s'occupait.

Ce fut en juin 1933 que « l'association des clubs d'enfants et résidences sociales » boy's clubs and settlements association) de Philadelphie décida d'entreprendre cette tâche et commença à travailler en liaison avec la juridiction des mineurs. Un comité étudia la question et, grâce à l'appui de l'Honorable Charles-L. Brown, juge au Tribunal pour enfants, il fut décidé tout d'abord que le « Boy's Clubs and settlements association », se chargerait de la surveillance des garçons qui feraient l'objet d'un non-lieu devant le « tribunal d'audiences préliminaires » (Preliminary Hearings Court). Disons tout de suite ce qu'est cette juridiction :

Elle a pour fonction de décider, parmi les délinquants qui viennent d'être arrêtés sous les inculpations les plus diverses, depuis le bris de vitres jusqu'au vol et au vagabondage, ceux qui bénéficieront d'un non-lieu (à peu près 4.000 par an) et ceux qui seront poursuivis devant les tribunaux (environ 1/3). Cette décision est prise dans une véritable audience, présidée par deux referees (1), mais dont les débats sont dépourvus de formalités : plaignant, agent de police ayant procédé à l'arrestation, inculpé, famille et toute personne intéressée dans l'affaire peuvent venir expliquer librement leur point de vue.

Il arrive, parfois, que le délit minime, ou de bonnes conditions de famille ne nécessitent qu'une admonestation, toutefois le délit peut être la conséquence d'un manque de surveillance ou d'une mauvaise utilisation des activités de l'enfant ; il faut donner une soupape à leurs énergies.

Ce sont ces enfants dont le Boys' clubs and settlements association prit la charge. Durant les 7 premiers mois, la tâche du représentant de l'œuvre consista à visiter ces garçons chez eux et à les présenter personnellement aux dirigeants des Centres de loisirs qui se trouvaient à proximité de leur domicile. On avait, en effet, décidé, pour que l'expérience ait des chances de succès, de ne prendre en charge que les mineurs habitant à une distance maximum d'un mille (à peu près un km. 1/2) d'un Centre de récréation, et qui puissent, par conséquent, y venir facilement. Comme il avait une moyenne de 100 nouveaux cas par mois, le travailleur social dut renoncer à suivre les anciens, et confier cette tâche aux centres de loisirs eux-mêmes. Faute d'argent pour avoir un personnel assez nombreux, les œuvres ne purent suffire à leur nouvelle tâche.

Le Boy's Clubs and Settlements association (1) comprit alors que cette tâche lui incombait et qu'il était nécessaire pour la remplir d'avoir un plus grand nombre de travailleurs sociaux.

Période d'expansion. — Fort heureusement, en janvier 1934, l'Emergency Education Council (Bureau d'Éducation), estima que cette tâche rentrait dans son programme d'éducation, et, avec la collaboration du Civil Work's Administration (2), mit 30 travailleurs sociaux et 2 secrétaires à la disposition du B. C. S. A.

Le travailleur social eut une double tâche :

1^o Diriger les activités collectives des enfants dans les 34 Centres de récréation qui collaboraient avec le B. C. S. A.

2^o Remplacer le visiteur du B. C. S. A. dans ses visites à domicile.

Ainsi, pouvait-il connaître l'enfant à la fois comme individu et membre d'une collectivité. De plus, sa présence au centre de récréation le faisait connaître dans les familles comme « le visiteur du club » et recevoir un bon accueil. Et, en même temps, il lui était ainsi possible, de diriger l'enfant vers les jeux et activités pour lesquelles il avait le plus de disposition, ou qui répondaient le mieux à ses besoins.

Mais, au bout d'un certain temps, on s'aperçut

(1) Que nous désignerons, pour plus de facilité par les initiales B. C. S. A.

(2) Organisation d'aide aux chômeurs, spécialement aux chômeurs intellectuels.

(1) Nom donné à certains magistrats américains.

que diriger tous les enfants vers un Centre de récréation n'était pas une solution satisfaisante pour tous les cas. Certains garçons n'étaient pas intéressés par les activités collectives, n'en avaient pas besoin, ou étaient incapables de s'y soumettre. Ensuite, l'assiduité aux jeux et réunions n'était pas un remède à la délinquance lorsque le problème était d'ordre familial et scolaire. Et il faut se souvenir, en effet, que la délinquance est rarement la résultante d'un seul facteur, car elle reflète non seulement de mauvaises conditions sociales, mais des déficiences, des conflits intérieurs, des problèmes individuels. Or l'interaction des facteurs individuels et sociaux empêche d'isoler facilement la véritable cause du délit qui, parfois, gît tout au fond de l'enfant, dans des replis subconscients. Pour les détecter, il faut une grande habitude du travail social.

De plus, une même méthode de réadaptation ne saurait valoir pour tous les enfants, dont les besoins peuvent être différents, et la réadaptation plus ou moins rapide. Et il ne saurait être question d'« imposer » à l'enfant sa rééducation, ou de le presser, car on ne peut couler dans un moule une personnalité, et l'enfant peut, pour se protéger, mettre entre l'éducateur et lui une barrière infranchissable.

De plus, le travailleur social, en visitant l'enfant chez lui, peut avoir une influence sur les parents, et améliorer de mauvaises conditions familiales causes, souvent, de délinquance. Il confie, parfois, cette dernière tâche à une œuvre de visites aux familles, se bornant à voir l'enfant seul, solution souvent plus satisfaisante car elle évite que celui-ci reporte sur le travailleur social le mécontentement que peut lui causer une attitude maladroitement sévère de ses parents.

Il faut se souvenir en effet, que, parfois, le délit est causé par un sentiment d'injustice ressenti par l'enfant, soit qu'il ait à se venger de certaines circonstances précises, ou en veuille au monde entier parce qu'il est trop tenu chez lui ou, au contraire, trop abandonné à lui-même, ou que son foyer familial manque de stabilité. Aussi, lorsqu'il est arrêté, cet enfant n'a aucun sentiment de culpabilité, susceptible d'inhiber sa mauvaise conduite. Il dira volontiers : « On m'avait volé ma bicyclette, alors j'ai pris la première que j'ai trouvée sur ma route, et je ne vois pas pourquoi on m'en empêcherait. » On l'a frustré, il dépouille les autres à son tour et estime que l'affaire doit se terminer ainsi. Aussi rejettera-t-il la responsabilité de sa faute sur ses complices ou niera-t-il toute participation au délit, même en cas de flagrant délit, estimant anormal d'être puni pour

ce qu'il ne considère que comme la réparation d'une injustice commise.

Ces délinquants ont tendances à se replier sur eux-mêmes, à suivre leur propre chemin et à piétiner les sentiments et les désirs d'autrui plutôt que de collaborer avec lui. Et leurs problèmes tendent à se présenter comme des conflits avec l'autorité : l'enfant est en révolte vis-à-vis de la loi, de la discipline familiale ou scolaire ou, parfois, des deux. Sa réponse en face d'un essai d'autorité sera souvent : « Essayez de me le faire faire. »

Il y avait donc des cas qui ne pouvaient être améliorés que par des traitements individuels, par des entretiens personnels entre le travailleur social et l'enfant, par le « case work » (1).

Sans doute, le « case work » suppose-t-il un certain nombre de conditions, sans lesquelles il ne peut réussir :

1^o Il faut, tout d'abord, une attitude active du délinquant qui doit coopérer à son propre relèvement.

2^o L'enfant a des limites d'ordre intellectuel, émotionnel, etc. ; avec lesquelles le travailleur social doit compter et se souvenir également que le service social est, malgré tout, relatif, et ne peut représenter une panacée universelle pour tous les cas.

3^o Et enfin le service social n'est pas toujours accessible à l'individu quand celui-ci en a besoin.

Aussi, le Boy's Clubs and Settlements Association, décida-t-il d'orienter différemment sa politique. Au lieu de se borner, simplement, à rattacher les enfants à des centres de récréation, il se mit à développer, concurremment, le travail individuel sur l'enfant. Désormais, les cas furent répartis sous trois rubriques :

1^o *Cas sans problème apparent* : délit accidentel et dont on ne prévoit pas la récidive. Le travailleur a réussi ou non à intéresser l'enfant à un Centre de jeunesse.

2^o *Cas terminés avec progrès* : cas supposant que le délit représentait un problème, mais que celui-ci avait été résolu par la réadaptation de l'enfant, grâce aux efforts du Centre de récréation ou d'entretiens individuels du travailleur social.

3^o *Cas terminés sans progrès* : Le service social n'a pas réussi à résoudre le problème posé par la délinquance, par suite du peu de coopération de l'enfant et de sa famille. Souvent, du reste, le mineur ayant persisté dans sa mauvaise conduite, le tribunal a jugé plus sage de le confier à une institution de rééducation.

(1) Mot à mot : travail des cas (individuels)

Organisation technique du boys club and settlements Association

L'extension de l'œuvre entreprise et, surtout, du service des case work, l'augmentation du personnel nécessita une organisation plus détaillée de l'œuvre, d'autant plus urgente que le personnel qui, on s'en souvient, avait été mis à la disposition du B. C. S. A., en partie dans le but de diminuer le chômage des intellectuels, avait reçu des formations professionnelles très variables et possédait peu ou pas d'expérience sociale.

Il fallait, donc, l'instruire et l'encadrer. Aussi, y eut-il, d'abord, des réunions de travail de deux heures chaque semaine, où l'on étudiait les problèmes que le travailleur social pouvait être appelé à rencontrer : (par exemple l'importance des bandes de jeunes malfaiteurs (gangs) dans la délinquance, la rédaction des rapports, etc...) De plus, les travailleurs sociaux avaient en plus la ressource des conseils personnels du directeur.

Mais tous les problèmes que pose la délinquance, et qui varient beaucoup d'un cas à l'autre, ne pouvaient être résolus dans une conférence générale. De plus, la diversité des formations antérieures des travailleurs sociaux ne permettait pas l'organisation d'un programme identique pour tous.

Aussi, en avril 1935, décida-t-on de répartir géographiquement le travail. Le Champ de travail fut divisé en deux districts, chacun surveillé par un chef de groupe. Un troisième chef de groupe fut spécialement affecté aux neufs centres de loisirs réservés aux nègres (1). Désormais, ce fut avec son chef de groupe que le travailleur social eut des entretiens, les chefs de groupe, de leur côté, se réunissant sous la direction du directeur de l'œuvre ; la réunion générale hebdomadaire subsistait, mais elle était, désormais, préparée par les petites réunions particulières.

Cette nouvelle organisation montra, immédiatement, des avantages :

Elle permit, d'abord, de tenir compte, dans la répartition du travail, des capacités de chaque travailleur social, d'étudier les rapports de l'œuvre avec des organisations spécialisées : Child Guidance's Clinics par exemple (cliniques psychiatriques). Enfin, la répartition du travail par districts permit de découvrir les problèmes particuliers à chaque quartier.

(1) On sait qu'aux Etats-Unis on s'efforce de séparer le plus possible les nègres des blancs, la séparation étant beaucoup plus stricte dans les Etats du Sud.

Collaboration entre le « case work » et le « group work »

Le nouveau plan permettait, en outre, une collaboration plus étroite et plus profonde entre le travailleur social s'occupant des cas individuels et les Centres de loisirs. Le chef de groupe visitait ces derniers afin de préparer la tâche du travailleur social, son subordonné, et de rendre plus étroite la liaison entre le boy's clubs and settlements association et le Centre de récréation. Parfois, même, il collaborait, avec le comité de direction du Centre de loisirs et y apportait une aide efficace.

Extension du service à de nouvelles catégories d'enfants

On se souvient, qu'au début, tous les cas provenaient des audiences préliminaires de la maison de détention. Mais à mesure que s'étendait et devenait plus connue l'action du B. C. S. A., d'autres organisations (écoles, Société de Protection de l'Enfance contre la cruauté (1), etc.), eurent recours à ses services. Le Tribunal pour Enfants commença également à lui envoyer des cas.

Fonctionnement actuel de l'œuvre

ORIGINE DES CAS

a) *Audiences préliminaires de la Maison de Détention*. — Un travailleur social vient, chaque matin, à la Maison de Détention, consulter les feuilles d'audiences qui lui donnent des indications sur l'âge de l'enfant, sa couleur (2), son degré d'instruction, s'il est récidiviste, l'adresse et la profession de ses parents, etc.

Le Boy's Club and settlements association ne se charge pas des enfants habitant trop loin d'un centre de loisirs (plus d'un mille) où dont s'occupent déjà d'autres organisations.

Tous les enfants passant par la Maison de détention ayant été enregistrés, en cas de récidive le B. C. S. A. sera immédiatement averti.

b) *Tribunal pour Enfants*. — Un travailleur social assiste à toutes les audiences du Tribunal pour Enfants, prêt à donner au magistrat des renseignements sur les cas dont s'est occupée son œuvre, ou à en recevoir sur des mineurs qu'il prend en charge.

Le juge le présente à l'enfant et à sa famille et ils prennent date pour un premier rendez-vous. Ces cas, pris sans distinction de distance d'un centre de loisirs (contrairement aux cas précé-

(1) Œuvre qui s'occupe des enfants maltraités.
(2) S'il est nègre, blanc ou jaune.

dents) seront confiés aux travailleurs sociaux les plus expérimentés.

c) *Autres œuvres sociales.* — Le B. C. S. A. ne prend que les cas dont les problèmes peuvent vraiment être résolus par lui.

Premier contact entre le boy's clubs and settlements association et le mineur

Les enfants du Tribunal prennent contact avec le travailleur social au cours de l'audience, mais le travailleur social ne se présentera pas comme un représentant de l'autorité coercitive du magistrat.

Si l'enfant vient d'une œuvre, celle-ci aura, par avance, préparé les rapports du travailleur social et de l'enfant.

Si l'origine du cas est l'audience préliminaire de la maison de détention, le travailleur social se présente comme le représentant du Centre de loisir le plus proche, toute allusion à la source réelle du cas lui fermerait inmanquablement le cœur de l'enfant.

Nouvelles activités

1° *Scoutisme.* — Dans certains quartiers de l'ouest de Philadelphie, où n'existe aucun centre de loisir, deux travailleurs sociaux (l'un blanc et l'autre nègre) eurent pour tâche d'affilier à des troupes de scouts les enfants visités. En 1935, 5 nouvelles troupes furent créées (dont 3 nègres), et, sur les 82 garçons qui se joignirent à ces troupes, 36 venaient de la maison de détention.

2° *Coopération avec « l'aide aux voyageurs ».* — Il y a deux ans environ, deux travailleurs sociaux du Boy's club and Settlements Association furent délégués auprès de cette œuvre. Ils avaient pour tâche spéciale de visiter les petits vagabonds ramenés à Philadelphie, de les rattacher à un centre de loisirs voisin, et d'aider à leur réadaptation familiale et scolaire.

Sur 116 cas suivis, 58 étaient âgés de moins de 16 ans (la majorité pénale aux Etats-Unis), 8 seulement avaient déjà fréquenté des centres de loisirs. Actuellement (1), 48 s'intéressent sérieusement à des activités collectives.

3° *Etudes générales.* — Un des travailleurs sociaux du Boy's Club and Settlements Association a pour tâche spéciale de suivre les cas terminés, afin de connaître la place tenue par l'enfant dans le centre de loisirs et le rôle rempli par le centre de récréation dans la réadaptation du mineur. Il complète son enquête par des visites à l'école et au foyer de l'enfant.

(1) Au moment du rapport en 1936.

Ainsi peut-on tirer des considérations générales, susceptibles d'applications pratiques utiles, sur les activités collectives qui provoquent l'intérêt des enfants et la mesure dans laquelle les centres de loisirs sont utilisés par eux.

On fait, également, des études d'après les cas, sur les causes de la délinquance, leurs variations saisonnières, les quartiers de la ville les plus atteints, les délits commis, etc...

Conclusion

L'œuvre entreprise par le Boy's Club and Settlements Association a certainement répondu à un besoin, comme le prouve l'usage de plus en plus grand qu'en font magistrats et organisations sociales. Et les résultats le démontrent également. Par des entretiens individuels et des activités collectives, on a pu réadapter dans leur famille des enfants justiciables d'un placement dans des institutions (1).

L'ACTION DU TRAVAILLEUR SOCIAL

Nous donnons ici, pour ne pas alourdir l'article précédent, des remarques fort intéressantes, du même auteur, sur l'action personnelle du travailleur social et son action dans le centre des loisirs.

Les deux activités du travailleur social, action personnelle et action dans le Centre de loisirs, viennent heureusement se compléter pour la réadaptation du jeune délinquant, car tous deux ont leurs caractères propres, leurs avantages et, aussi, leurs limites qui rendent tantôt l'un, tantôt l'autre plus apte à résoudre tel ou tel cas.

Action personnelle du travailleur social (case work)

1° Le case work, nous l'avons plus haut, est surtout fait, d'abord, pour les enfants dont les problèmes sont à l'état de crise que ne peuvent résoudre des activités collectives du Centre de loisirs, c'est une aide, dans une difficulté temporaire et bien définie, qui se termine avec la solution de cette difficulté.

2° Ne traitant qu'un seul cas à la fois, le travailleur social peut permettre à l'enfant une plus grande expression de ses sentiments personnels, ce qui n'est pas possible dans un groupe, où les aspirations de chaque enfant sont englobés dans celle de tous et ne peuvent en être séparés.

(1) Il est regrettable qu'une œuvre aussi utile ne serve qu'aux garçons, toutefois on espère pouvoir l'étendre plus tard aux jeunes filles.

Action dans un groupe

L'action du groupe est autre et répond à des besoins différents de l'enfant, que ne peut satisfaire l'influence du travailleur social individuel. Par exemple, le besoin de faire partie d'une collectivité, de fondre dans quelque chose qui le dépasse, et de contenter des désirs sociaux, aussi l'adhésion à un groupe apporte-t-elle à un enfant un élément de stabilité et de sécurité.

D'autre part, elle permet à l'enfant d'exprimer sa personnalité, de jouer un rôle beaucoup plus actif que dans des entretiens individuels avec le travailleur social. Il lui est possible de dépenser son énergie, de l'opposer à celle d'autrui, de satisfaire des besoins artistiques (clubs dramatiques, etc.). Et, comme le jeu joue un grand rôle dans la personnalité d'un enfant, le centre de loisirs représente un élément très important de développement de celui-ci, bien supérieur au simple fait « d'être laissé en liberté, sans risque pour les fenêtres des voisins ».

Toutefois, la vie en groupe suppose déjà un certain degré d'adaptation sociale que n'ont pas certains enfants qui préfèrent la solitude ou l'aventure dans la rue.

Ainsi travail individuel ou action dans un groupe viennent-ils heureusement se compléter et répondre à des besoins différents.

Quelques exemples pratiques permettront de mieux comprendre l'action du Boy's Club and Settlements Association.

Cas de Thomas. — Enfant intelligent (Quotient intellectuel : 110) et qui, pourtant, ne réussissait pas en classe. Ses parents, furieux de ses insuccès scolaires, envisageaient de le confier à une institution, au moment l'œuvre le prit en charge.

Des entretiens personnels avec le travailleur social permirent à l'enfant de prendre conscience du ressentiment qu'il nourrissait inconsciemment contre ses parents, spécialement contre son père qui, d'origine allemande, avait des notions un peu démodées de discipline trop stricte et laissait trop peu de liberté à l'enfant.

Le travailleur social eut, également, des entretiens avec le père au sujet de son fils et l'amena à voir plus objectivement la situation. Thomas fit des progrès en classe et devint digne de confiance à la grande surprise de son père, aussi leurs relations furent-elles rendues plus faciles.

Hermann. — Dans le cas d'Hermann, les relations personnelles avec le travailleur social semblaient vouées à un échec, l'enfant opposait une impénétrable barrière à tous les efforts pour l'apprivoiser. Finalement le travailleur social

découvrit qu'Hermann avait des dispositions artistiques et le fit inscrire à un cours de dessin. L'enfant, d'abord, ne s'intéressa qu'au dessin, puis, il acquit de la confiance en lui-même, ses instincts sociaux se développèrent, il se fit des amis, et, ses succès artistiques le détournant de ses anciennes activités destructrices, il devint un membre actif et utile de la collectivité.

LA CARACTÉROLOGIE ET LE PROBLÈME DES ÉDUCTIONS DIFFICILES

Notre vie moderne trépidante, intense et fiévreuse voit se poser de plus en plus le problème inquiétant des éducations difficiles. Nombreuses sont les familles préoccupées par les enfants qui donnent du souci : instables, retardés scolaires, débiles psychomoteurs, colériques, mythomanes ou kleptomanes, fumeurs, enfants cruels et méchants, etc., etc. Longue est la liste des troubles et déviations du caractère que présentent les enfants difficiles à élever.

On comprend l'inquiétude des parents et des maîtres quand ils ne voient pas d'issue à certaines anomalies graves. Ils s'affolent même parfois, ne sachant où s'adresser pour demander conseil et traitement. Les Instituts médico-pédagogiques si utiles et nécessaires sont, en effet, malheureusement trop peu nombreux, et certains trop spécialisés dans la rééducation et la réadaptation des enfants franchement anormaux et arriérés mentaux.

C'est sans doute rendre service aux familles et aux éducateurs que de leur signaler une science toute récente, qui semble pouvoir leur apporter de nouvelles lumières et un secours efficace dans la tâche ardue des éducations difficiles. Cette science s'appelle la caractérologie.

Aperçu historique

On sait le développement, en Europe Centrale, d'une nouvelle psychologie concrète, qui s'est élevée contre la psychologie de laboratoire, lui reprochant d'avoir déçu les espoirs mis en elle et d'avoir perdu presque totalement de vue l'homme réel, vivant, pour se perdre dans les abstractions et l'analyse des fonctions psychiques séparées.

C'est ainsi qu'a éclaté soudain au pays même de Wundt, terre classique des Instituts et des Laboratoires, la crise de la psychologie. C'est le titre même d'un livre de K. Bühler, paru en 1927 : « Die Krise der Psychologie. »

La guerre surtout, puis les problèmes posés par l'après-guerre, le sentiment que la science s'était révélée insuffisante amenèrent la mise en accusation de la psychologie expérimentale.

Écoutons Ed. Spranger : « La situation générale des sciences morales, écrit-il en 1925, me paraît aujourd'hui caractérisée par ce fait que la jeune génération est animée d'un immense désir d'une psychologie pénétrante et profonde, mais que la psychologie elle-même, en dehors de quelques essais d'avant-garde, a peu fait pour satisfaire ce désir de connaître l'homme. Elle se trouvait sous le joug du naturalisme. Elle s'attache de préférence aux problèmes psychophysiques, et plus généralement aux problèmes des rapports entre les états d'âme et les réalités extérieures, tandis que le vrai problème de l'insertion du psychique dans les réalités spirituelles, c'est-à-dire dans la culture, n'est même pas pris en considération. »

Spranger ne faisait que traduire un état d'esprit qui devenait de plus en plus fréquent en Allemagne au lendemain de la guerre. Il était un peu partout de mode de parler des lacunes et des insuffisances de la psychologie scientifique, de son impuissance à saisir et comprendre la personnalité, la vie de l'âme, à pénétrer dans les couches profondes de l'esprit. Aussi longtemps que ces critiques ne se manifestaient que dans des milieux peu au courant de la recherche scientifique, elles n'étaient guère redoutables. Mais en fait, elles reflétaient également l'opinion de chercheurs de la psychologie qui estimaient que la psychologie s'était condamnée elle-même en se cantonnant dans les laboratoires, au lieu de rester en contact avec la vie. La crise approchait. Elle devint manifeste à tous les yeux au congrès de Groningue en 1926, et à Bonn, 1927. C'est alors que K. Bühler publia son livre, dans lequel il examinait les prétentions de la nouvelle psychologie « compréhensive », défendait la psychologie expérimentale et s'efforçait de concilier les points de vue. L'évolution de la psychologie semble avoir donné raison aux partisans d'une psychologie concrète. La psychologie travaillant à l'aide d'appareils a perdu de son prestige. Les nouveaux chercheurs se sont orientés vers la psychologie de structure et de compréhension.

Spranger publia alors sa « Psychologie de l'adolescence », fondée sur les notions de structure et de compréhension. Tout de suite cet ouvrage, riche de substance et de vie, remporta un éclatant succès auprès des membres du corps enseignant et des éducateurs.

En fait, malgré ses prétentions à l'indépendance, malgré ses efforts pour se libérer de la tutelle de la philosophie, la psychologie, en Europe

Centrale, n'avait pu demeurer étrangère aux nouvelles conceptions des philosophes. Car c'est de ces derniers que venait l'orientation vers l'homme concret. Ils avaient vu, en effet, le problème de l'homme passer au premier plan de leurs études. Après l'illustre Brentano, le célèbre fondateur de l'école philosophique de Vienne, après Masaryk, son disciple, après les beaux travaux de Dilthey, ce problème de l'homme allait passionner les recherches philosophiques. Il suffit de mentionner Scheler et Heidegger.

Fatalement la psychologie devait être influencée par les préoccupations de cette philosophie contemporaine, Brentano lui-même étant un remarquable psychologue à l'école duquel étudia Husserl, et Dilthey lui aussi ayant abordé la psychologie, à la recherche d'une psychologie qui lui permit de scruter l'âme humaine au cours des siècles de l'histoire. Et Spranger est disciple de Dilthey, et Utitz est l'élève de Brentano.

Il ne faut pas oublier également l'influence de la psychanalyse qui s'était efforcée de ne pas perdre de vue l'homme concret. On peut dire la même chose d'Adler et de son école de « psychologie individuelle ».

En somme, de tous côtés se manifestait l'orientation vers le concret. La psychologie était donc fatalement entraînée de ce côté. De là l'effort nouveau pour édifier une psychologie concrète.

La caractérologie fait partie de ces nouveaux courants de recherche psychologique. Elle occupe une place de premier plan dans ce nouveau champ d'études, et promet d'être très féconde en résultats et enseignements pour la pédagogie, surtout pour la rééducation des enfants difficiles et des retardés scolaires.

Ce n'est pas que les chercheurs, en ce domaine nouveau, s'accordent sur les principes et les méthodes. Il n'est que de parcourir les ouvrages de caractérologie pour remarquer les divergences du point de vue et les conclusions différentes.

Signalons seulement les ouvrages de Krounfeld, Prinzhorn, Künkel, Allers, Jaspers, Spranger, Heyer, Cimbal, G. Adler, Wexberg, etc. Chaque auteur apporte sa contribution à la constitution de cette psychologie concrète, dont on ressent partout le besoin, surtout dans le domaine de la pédagogie et dans celui de la rééducation et réadaptation de l'enfance arriérée en danger moral, ou délinquante.

Il nous semble qu'il y a beaucoup également à glaner dans l'œuvre de Dilthey. On sait qu'il a été préoccupé par le problème de la compréhension, que ses pénétrantes analyses ont beaucoup éclairé, et qu'il s'était attaché à la constitution d'une nouvelle psychologie de la structure. La caractéro-

logie se trouve très proche de beaucoup d'idées de Dilthey, lequel a marqué fortement la pensée germanique contemporaine, tout autant semble-t-il que F. Brentano.

Il va sans dire qu'on ne saurait guère aborder les travaux des caractérologues sans une solide formation philosophique et sans une connaissance, au moins générale, des grands courants de la pensée allemande contemporaine. Leurs ouvrages reposent, en effet, sur une base philosophique. Et malheureusement leur langage philosophique reste trop souvent inaccessible à qui ne connaît pas les écoles philosophiques contemporaines.

Mais il reste que les efforts pour prendre contact avec les nouveaux courants psychologiques de recherche en Europe Centrale, valent la peine qu'ils coûtent, en particulier en ce qui concerne la caractérologie.

Caractérologie et Educations difficiles

C'est dans le domaine de l'éducation difficile que la caractérologie semble devoir occuper une grande place. Les chercheurs de l'Europe Centrale se sont souciés, en effet, d'appliquer les résultats de leurs études à la rééducation des anormaux du caractère et des déficients de l'intelligence, en même temps qu'au redressement des petits délinquants. C'est ainsi qu'ont été essayées des méthodes pour guérir la mythomanie, la kleptomanie, la fugue, les colères, la méchanceté. Sans doute peut-on ne pas partager l'optimisme de ces caractérologues pour certains desquels il n'y aurait pas d'enfants pervers mais des perversis, toujours capables de redressement dès qu'on a trouvé la méthode appropriée. Les statistiques paraissent bien s'inscrire contre cet enthousiasme si optimiste et cette confiance dans la toute puissance de la méthode. Il reste que les caractérologues se sont attaqués avec succès à des problèmes de réadaptation qui défiaient jusque là le zèle et les efforts des meilleurs éducateurs.

Dans ce court article qu'il nous soit permis d'insister seulement sur la rééducation des retardés scolaires provenant des troubles du caractère, pour donner un exemple de l'application de la méthode caractérologique dans l'œuvre si difficile des rééducations.

Par suite des conditions défavorables de l'existence moderne, à cause aussi du surmenage, le nombre des retardés scolaires ne cesse de s'accroître. L'enfant traîne dans ses études, puis se trouve obligé de les interrompre. Nerveux et apathiques se rejoignent aisément au cours du troisième trimestre, parfois dès le second, dans

une même fatigue. De moins en moins se révèlent nombreux ceux qui peuvent tenir jusqu'au bout de l'année scolaire. Il faudra le long repos des vacances pour recréer le potentiel des forces nerveuses et mentales. Mais avec les programmes de plus en plus chargés, avec la vie toujours plus intense, le repos des grandes vacances s'avère de moins en moins suffisant. Que de retards scolaires s'accroissent alors et deviennent inquiétants. L'avenir de l'enfant se trouve compromis. Grave problème pour les classes moyennes avec le barrage des examens de passage ! « L'enfant n'est pas capable de faire des études », tel est alors le jugement que les parents entendent tomber des lèvres du directeur ou de la directrice de l'établissement d'instruction. On conçoit aisément leur inquiétude.

Or les caractérologues de l'Europe Centrale ont observé que bon nombre de ces enfants présentent des troubles du caractère et que leur retard scolaire s'explique souvent par ces troubles. En faisant disparaître ces derniers par une rééducation caractérologique appropriée, ils ont amené parfois très vite les enfants à rattraper complètement leur retard scolaire. De beaux résultats sont cités par ces chercheurs.

Il devait être intéressant d'appliquer leur méthode. Nous l'avons essayée dans des cas difficiles, où les enfants semblaient devoir être obligés de renoncer définitivement aux études, tant le retard était considérable et les aptitudes paraissaient insuffisantes. Voici les constatations faites et les résultats obtenus : effacement rapide de l'expression stupide ou niaise de l'enfant. L'attitude redevient libre, sans aucune gêne. On voit le regard atone ou vague s'animer de nouveau. La carapace psychique dans laquelle le petit sujet était engoncé et comme sclérosé ne tarde pas à se disloquer, pour laisser apparaître la vraie personnalité de l'enfant. Des possibilités, jusque-là cachées sous un masque d'apathie ou de niaiserie, se découvrent. Dès qu'il a recouvré le sentiment de sa valeur, l'enfant recherche de lui-même l'effort et le travail intellectuel. On assiste alors à une sorte de réveil d'une torpeur, à une véritable résurrection. Dès qu'on a établi l'ordre de remise en marche des facultés, en ayant soin d'éviter la fatigue, l'enfant commence à rattraper son retard scolaire, et l'on a parfois la surprise de découvrir dans tel enfant jugé inapte aux études une intelligence solide qui ne demande qu'à fonctionner d'abord lentement, puis à un rythme normal. Ajoutons que tous ces enfants étaient suivis par des médecins.

Par les résultats obtenus il nous a semblé que la méthode de rééducation caractérologique peut

être appliquée avec chances de succès dans les cas de retards scolaires par troubles du caractère. Nous avons eu aussi de bons résultats dans certains cas d'enfants difficiles.

Nous croyons donc que le rééducateur ne perdra pas son temps à se mettre au courant de cette nouvelle science qu'est la caractérologie. Sans pour cela sous-estimer la valeur de la psychologie et de la psychopédagogie expérimentales, nous pensons cependant que la caractérologie présente un intérêt et une valeur bien autrement considérables dans l'œuvre difficile de rééducation et de réadaptation.

A. B.

Le stage des candidats à l'enseignement des enfants anormaux

(1937 : Janvier-Mars)

Aucune école, aucun organisme ne préparaient, jusqu'ici les futurs instituteurs d'enfants arriérés à leur rôle. Les Parisiens avaient bien les cours faits sous les auspices de l'Association Léopold Bellan et par l'Association professionnelle des professeurs d'anormaux, mais les « provinciaux » étaient défavorisés. Le stage d'un an, exigé par le Décret de 1909, fait souvent sans contrôle et sans conseils techniques, ne donnait pas l'expérience et le savoir nécessaire.

L'organisation du stage officiel est venue combler cette lacune.

Le programme d'enseignement a compris :

1^o Des conférences de psychologie par M. le professeur Wallon (les troubles du caractère et les troubles psychomoteurs) ; M. le Professeur Meyerson, l'oubli ; M^{lle} Alphandery, la méthode des tests ; M. le Dr Jendon, l'éducation motrice ; M. le Dr Ombredane, les troubles du langage.

2^o Des conférences de psychiatrie, par les Docteurs Roubinovitch, Paul-Boncour, Serin, sur la syphilis, alcoolisme et épilepsie.

3^o Des spécialistes de la pédagogie. M^{me} Coirault, Geraud, MM. Dumas, Fresneau, Guilmain, Prudhommeau, ont exposé les méthodes d'apprentissage des techniques scolaires (écriture, lecture, calcul, observation des choses, langage parlé et écrit) des techniques ouvrières (orientation professionnelle, dessin, travail manuel), d'éducation générale, morale, esthétique et motrice, de discipline, d'adaptation sociale, d'organisation des classes autonomes et des internats.

4^o Des conférences ont été suivies d'exercices pratiques, démonstration de jeux sensoriels, de rythmique, de chant. Une grande place a été faite au film : films présentant les attitudes et les gestes des enfants anormaux en récréation, à la gymnastique, au dessin, films de tests moteurs. Les stagiaires ont pu également, examiner des monographies d'enfants anormaux, des collections de dessin libre, des collections de travaux manuels.

Enfin ils ont eu des moyens de travail personnel par la constitution à l'institut d'Asnières d'une bibliothèque.

Les travaux pratiques ont été faits dans vingt classes de Paris et dans six classes de l'institut d'Asnières, et par des visites à la prison de Fresnes, à l'établissement de Montesson, de Soullins et au tribunal pour enfants. (Pour l'Ere Nouvelle, août-septembre 1937.)

Questions orales posées à l'examen d'aptitude à l'enseignement des enfants anormaux

1935. — Quelles sont les *qualités* indispensables à un éducateur d'arriérés pour bien accomplir sa tâche ? Dites pourquoi.

Quelles sont les *anomalies du caractère* le plus souvent rencontrés chez les arriérés ? Conduite à tenir.

Les récompenses et les punitions. Comment en usez-vous dans votre classe ? Quel effet produisent-elles pour l'amélioration de l'enfant et quelles sont des unes et des autres celles qui vous réussissent le mieux ?

Comment évaluer les *progrès* intellectuels et scolaires des élèves d'une classe de perfectionnement ?

Etablissez un programme d'*exercices sensoriels d'audition* préparatoires à l'éducation musicale des enfants anormaux et des enfants arriérés.

Quels sont les *principaux troubles de la parole* que vous avez observés chez vos élèves ? Comment essayez-vous d'y remédier ?

Quels sont les *procédés d'enseignement du langage parlé* aux enfants arriérés ?

Quels sont les enfants qui doivent être admis dans une classe de perfectionnement ? Par quels moyens les reconnaître.

1936. — Les sentiments et leurs expressions chez les anormaux. Comment les normaliser ? Quelle influence les anomalies effectives doivent-elles avoir sur la pratique pédagogique.

Par quels *procédés* pouvez-vous étendre et préciser vos connaissances sur les enfants arriérés et perfectionner vos procédés d'enseignement ?

Comment peut-on émouvoir et développer la *bonté* chez les enfants anormaux ?

Les leçons de moral et exercices destinés à donner aux enfants anormaux la notion du bien et du mal.

Comment évaluer les *progrès* intellectuels et scolaires des élèves d'une classe de perfectionnement ?

Exercice pour corriger la *prononciation* des enfants anormaux.

Comment corrigez-vous les *fautes de lecture* chez les anormaux qui ont dépassé le stade de l'initiation ?

1937. — Que savez-vous des *tests d'intelligence* et quels services peuvent-ils rendre ?

Enfants fumeurs, enfants vagabonds.

Quels sont les enfants anormaux ou arriérés

auxquels il est souhaitable d'appliquer le *régime de l'internat* ? Comment le concevez-vous ?

Que savez-vous des *tests d'instruction* et quels services peuvent-ils rendre ?

Le rôle de l'*imitation* dans l'enseignement des arriérés.

Valeur du *témoignage* des enfants anormaux et son éducation chez ces enfants.

La *timidité* de l'enfant anormal. Ses causes, ses manifestations. Comment la combattre ?

Manifestation des actions inventives chez les enfants arriérés. Leurs formes pathologiques.

Comment développer et entretenir chez les enfants arriérés le *sens de la sociabilité* ?

Enfants *voleurs*. Comment la discipline de la classe de perfectionnement ne peut-elle les améliorer ?

Comment peut-on à l'école de perfectionnement, faire l'*éducation sociale de l'enfant*.

Comment essayez-vous de faire acquérir la notion du bien et du mal chez vos enfants arriérés ? Quels échecs ou quels succès enregistrez-vous ?

Enfants *menteurs*. Comment la discipline de la classe de perfectionnement peut-elle les améliorer ?

Le « *self government* » dans les écoles ou classes de perfectionnement. Comment et dans quelle mesure peut-il être pratiqué ?

Quels moyens employez-vous pour faire pratiquer l'*aide mutuelle* par vos élèves ? Avantages et inconvénients.

Le rôle des *patronages* dans l'assistance post-scolaire des arriérés.

La globalisation dans l'enseignement des arriérés.

Enseignement collectif, enseignement de groupe, enseignement individuel dans les classes de perfectionnement.

De l'usage du *tableau noir* dans une classe de perfectionnement.

Promenades scolaires et enfants arriérés.

Observation des *variations de température* dans une classe d'anormaux.

Comment donner aux enfants déficients la *notion différentielle* entre le présent et le passé.

Observation d'un *animal vivant* dans une classe d'anormaux. Prendre un exemple précis.

Comment développe-t-on chez les enfants arriérés l'*esprit d'observation* ?

Comment éveiller et éduquer l'*esprit d'initiative* chez les enfants arriérés ?

Quelles observations journalières pouvez-vous faire à vos élèves des classes de perfectionnement ?

Quel parti en tirez-vous pour le développement de leurs facultés ?

De l'acquisition des *habitudes de propreté* chez les enfants anormaux.

L'*enseignement de l'hygiène* dans une classe d'anormaux.

Comment comprenez-vous l'enseignement de l'hygiène dans les classes de perfectionnement ? Dans quelle mesure le réalisez-vous ?

Quels sont les *procédés d'enseignement du langage parlé* aux enfants arriérés ?

Quels *troubles de syntaxe* avez-vous observés dans le langage parlé des arriérés et comment essayez-vous d'y remédier ?

Est-il possible que des enfants anormaux lisent avec *expression* ? Comment essayez-vous de les y entraîner ?

L'apprentissage de la lecture aux instables.

(Extrait du Bulletin de la Société Alfred Binet. Août-septembre 1937.)

REVUES et LIVRES REÇUS

PAUL WETS : Enfance coupable et tribunaux pour enfants. Bruxelles, 1937.

MRS L. LE MESURIER : A Handbook of Probation. London, 1935.

S. FOEX : L'émarrée. Strasbourg, 1937.

S. D. N. : Principes applicables aux tribunaux pour mineurs et aux organismes analogues, aux services auxiliaires et aux institutions destinées à ces enfants. Genève, 1937.

Notre Bulletin, 29, rue d'Ulm, Paris. Octobre 1937. M^{lle} GÉRAUD : Pour les enfants anormaux. — M. PRUDHOMMEAU : La rédaction et l'élocution dans la classe de perfectionnement.

Bulletin de la Société Alfred Binet, 3, rue de Belzunce, Paris. Octobre-novembre. — Tests anciens et nouveaux tests.

Le Service Social, 36, rue de la Croix. Bruxelles. septembre-octobre. S. LOPPENS : L'apprentissage de la danse. — H. IBRAHIM : Possibilités d'extension du Service social (délégues à la protection de l'enfance, femmes magistrats). — ALINA SIEMIENSKA : Foyer de relèvement.

Le Service Social, novembre-décembre. G. MARICHAL : Le rôle de l'auxiliaire sociale dans l'observation psycho-pédagogique des écoliers. — Dr A. VINCENT : Le service social et le charlatanisme. — S. LOPPENS : L'apprentissage de la danse (suite).

Revue Médico-Sociale de l'Enfance, 120, Bould. Saint-Germain, Paris, novembre-décembre. H. HANSELMANN : Le mensonge et le vol chez l'enfant. — J. CARLOT : La protection de l'enfance malheureuse dans les Ardennes.

Bulletin de l'Union des Patronages, 50, rue Saint-André-des-Arts. n° 4. M. DUFOUR : Les mineurs à Fresnes. — Le Congrès international de patronage des libérés et des enfants traduits en justice. — Chronique des patronages. — Lois et Décrets. — Jurisprudence.

Notes et Informations

Le texte des Notes et Informations est rédigé avec une entière objectivité, en conformité avec l'esprit des articles de journaux ou revues cités en référence. Nous pensons que la confrontation des informations, même si celles-ci sont tendancieuses, peut éveiller l'intérêt, susciter des idées, orienter des recherches, révéler en tous cas, par des moyens fragmentaires, l'atmosphère d'un problème.

FRANCE

Création d'un Centre médico-pédagogique.

On envisage dans le Nord la création de dispensaires psychiatriques dont l'action serait complétée par un service social assuré par des assistantes spécialisées.

Un point particulier du plan de prophylaxie psychiatrique vise l'assistance aux enfants anormaux. Une organisation de dépistage sera instituée par l'adjonction de consultations de neuro-psychiatrie infantile aux consultations psychiatriques des dispensaires, consultations fonctionnant en liaison avec l'inspection médicale des écoles.

Il convient, dès maintenant, de prévoir des débou chés pour ces consultations de neuro-psychiatrie, aussi la création d'un Centre médico-pédagogique pour anormaux permettrait de recueillir les enfants déficients (jeunes délinquants ou mauvais élèves) qui sont récupérables : Elle s'adresserait uniquement aux débiles, mais non aux enfants difficiles de caractère.

(Revue médico-sociale de l'enfance, Novembre-Décembre 1937).

Professions des jeunes délinquants.

566 délinquants, examinés par le Docteur Heuyer, avaient les professions suivantes :

Mancœuvres et non spécialisés.....	45.8 %
Ouvriers spécialisés	25.9 %
Employés et petits commerçants.....	10.9 %
Carrières libérales.....	1.2 %
Divers.....	16.1 %

Le Service Social à Nancy.

Les enquêtes sociales sont faites par les infirmières visiteuses de l'Office Départemental d'hygiène sociale à Nancy et dans toutes les localités importantes. Les assistantes sociales d'usine viennent également prêter leur concours.

Les examens médico-pédagogiques sont faits par l'Office d'Hygiène mentale, branche de l'Office d'hygiène sociale. Il a à sa tête le Docteur Maignant, médecin de l'hôpital Jean-Baptiste Thiéry, à Maxéville.

Les patronages s'occupent de surveiller et de placer les mineurs, tâche assez ardue car il n'existe pas d'établissement spécialisés destinés à recevoir les jeunes délinquants dans l'arrondissement de la Cour de Nancy. On a donc recours à des orphelinats (qui ne sont pas spécialisés dans la rééducation des jeunes délinquants) à des particuliers ou à des maisons en dehors du ressort de la Cour, souvent en Moselle ou Bas-Rhin.

La Cour de Nancy place peu dans les maisons de redressement de l'Etat, par contre les mineurs de 13 ans sont assez souvent confiés à l'Assistance Publique.

Il est question de créer un centre d'accueil et de triage, toutefois ce n'est encore qu'un projet.

GRANDE-BRETAGNE

Sir Samuel Hoare, du Ministère de l'Intérieur, parlant de la visite qu'il fit à Dartmoor Prison, déclara que bon nombre des prisonniers étaient titulaires d'un certain nombre de condamnations, et plusieurs d'entre eux avaient été arrêtés dès leur jeunesse et pour des délits sans importance. Il y avait, notamment, parmi eux, un homme de 51 ans, titulaire de 11 condamnations antérieures, qui avait comparu pour la première fois devant les tribunaux à l'âge de 12 ans pour avoir dérobé des marchandises d'une valeur de 9 s. (40 à 50 francs). Un autre, âgé de 52 ans, titulaire de 28 condamnations, avait été arrêté pour la première fois à l'âge de 17 ans pour avoir volé des harengs ; un autre, âgé de 43 ans, titulaire de 13 condamnations, avait été envoyé dans une maison de rééducation à 14 ans pour avoir volé des bouteilles.

Et sir Samuel Hoare montrait combien ces exemples prouvaient la nécessité de rééduquer dès leur jeune âge les délinquants.

(Observer London, 24 octobre 1937).

Une nouvelle punition.

On propose de remplacer les verges par l'administration d'huile de ricin aux jeunes délinquants.

(News Chronicle, London, 25 novembre 1937).

Statistique.

Statistique. — La délinquance juvénile qui avait été en progression de 1929 à 1935, semble avoir été presque stationnaire en 1936. (augmentation de 450 cas d'enfants de 14 ans contre 2.000 en 1931 et 1935). Pour ceux de 14 à 16 ans on enregistre une décroissance de 100 cas sur l'année précédente.

HOLLANDE

Recrudescence de la délinquance.

Sous l'influence de la crise économique, on enregistre une augmentation de la délinquance juvénile, surtout parmi les garçons, et spécialement chez ceux qui ont 16 ans.

En 1933, il y avait une augmentation de 138 cas, en 1934 de 228. En 1935, la délinquance a passé de 2.183 enfants à 2.539 (soit une augmentation de 16 % sur l'année précédente).

(De Tijd Amsterdam, 6 septembre 1937.)

ITALIE

Il existe, actuellement, 52 établissements de rééducation pour jeunes délinquants avec une population totale de 250 enfants, environ.

Après de chaque Cour d'appel se trouve un Centre de rééducation comportant un centre d'observation, un centre de détention, une maison de rééducation, et une maison de correction.

Durant ces dernières années, les institutions de rééducation se sont multipliées et ne comportent pas de caractère repressif.

POLOGNE

L'alcoolisme chez les enfants.

D'après le 21^e Congrès international contre l'alcoolisme, qui vient de se tenir à Varsovie en septembre dernier, les enfants s'adonneraient de plus en plus à la boisson, surtout en Europe Orientale.

En Pologne, plus de 10.000 enfants entre 7 et 14 ans boivent des boissons alcoolisées tous les jours, d'où une augmentation des maladies, surtout des maladies mentales. Beaucoup achètent la vodka eux-mêmes, mais 56 % d'entre eux la boivent chez leurs parents. Lodz et la partie polonaise de la Silésie septentrionale, seraient parmi les plus touchées. Dans cette dernière région, beaucoup d'enfants, sous l'influence de leurs parents, boivent de l'éthier importé d'Allemagne, où il est bon marché. Dans certaines écoles de la Silésie Septentrionale, 70 % des enfants sont des ivrognes.

(Manchester Guardian, 23 septembre 1937.)

SUISSE

Création d'un Office de l'Enfance.

Il vient d'être créé dans le canton de Genève un Office de l'enfance (loi 2 juillet 1937), qui groupera en un cadre unique les divers services officiels existants, dans le but d'assurer la protection et la santé physique et morale de l'enfance et de la jeunesse. Le nouvel organe dépend du département de l'instruction publique et comprend les services suivants :

Service médical des écoles, service d'observation des écoles, (enfants difficiles), service social des écoles, (assistance matérielle et sociale des écoliers, séjours de vacances, etc...), service d'orientation professionnelle et d'apprentissage, service de protection des mineurs (enfants maltraités et moralement abandonnés, surveillance des enfants placés), service du tuteur général (enfants illégitimes surtout). Ces deux derniers services dépendent, en outre, pour une partie de leur activité, des autorités de tutelle.

L'ancienne Commission de protection des mineurs est remplacée par une Fondation officielle de l'enfance (loi 2 juillet 1937), chargée principalement d'assurer l'hospitalisation des enfants qui, pour des raisons éducatives ou sociales, ne peuvent être élevés par leur propre famille.

(Bulletin de l'Union Internationale de secours aux enfants, Juillet-août 1937.)

TABLE DES MATIÈRES

JANVIER-FÉVRIER (n° 16)

Activités de la Ligue pour l'enfance coupable...	1
D ^r J. DUBLINEAU : Institut médico-pédagogique d'Armentières	3
H. PERRET : La réadaptation sociale par le traitement individualiste	6
M. PROUST : Les « délinquants manqués »	9
G. DE FIEDOROWICZ : Les tribunaux pour enfants en Pologne	12
Projet de loi : les Femmes aux tribunaux pour enfants	13
Notes et informations.....	14
Bibliographie : A. LIAIRE : Le rôle de l'initiative privée dans la protection de l'enfance-délinquante.....	19

MARS-AVRIL (n° 17)

Activités de la Ligue pour l'enfance coupable...	1
B. BUGNION : Les Écoles de rééducation en Angleterre.....	2
P. JEANNERET : La Chambre Pénale de l'enfance à Genève	4
M. PROUST : Délinquants « manqués » (fin)....	6
Une séance au Tribunal pour Enfants de Varsovie.....	9
Bibliographie : J. LETURGIE : Sœur Ernestine et l'Atelier Refuge de Rouen.....	10
Notes et Informations.....	11

MAI-JUIN (n° 18)

D ^r PAUL-BONCOUR : Un service d'hygiène mentale infantile	1
H. BERTHÉLÉMY : La colonie agricole de Mettray.	5
D ^r Serin : La Prostitution des mineures.....	6
R. CHAVE : La maison d'accueil de Saint-Etienne..	9
S. BOSSUT : La Protection de l'enfance délinquante en Égypte.....	10
H. VAN ETEN : Une nouvelle colonie agricole...	12
N. LECLERE : La jeunesse en danger moral à Vannes	13
Une œuvre pour la jeunesse aux États-Unis.....	13
Bibliographie : Les conseils de la Protection de l'Enfance	14
Notes et Informations	15

JUILLET-AOÛT (n° 19)

D ^r BADONNEL : La Prophylaxie criminelle juvénile	1
R. DARGENT : Les services de protection de l'Enfance au Palais de Justice.....	5
S.-L. GUTTON : L'Ecole Philanthropique de Redhill.....	8
M. LÉVY : Enfants délinquants.....	9
Notes et Informations.....	12

SEPTEMBRE-OCTOBRE (n° 20)

R. DARGENT : Les services de Protection de l'Enfance (fin)	1
M. LÉVY : Enfants délinquants.....	3
A. FERRIÈRE : Pour le sauvetage des déséquilibrés.....	5
B. BUGNION : Un service central des œuvres d'assistance	7
E.-J. GOWDEY : Méthodes rééducatives.....	9
M. LÉVY : Un établissement de rééducation aux États-Unis.....	10
Bibliographie : J. HEBBARD : Le service social auprès de l'enfance d'âge scolaire.....	14
Notes et informations	14

NOVEMBRE-DÉCEMBRE (n° 21)

D ^r GILBERT ROBIN : Il y a pervers et pervers...	1
M. LÉVY : Jeunes délinquants	5
Bibliographie : P. CORNILL : L'organisation de la rééducation morale et de la réadaptation sociale des délinquants.....	6
R. TABER : Un service social aux États-Unis...	7
A.-B. : La caractérologie et le problème des éducations difficiles.....	11
L'enseignement des enfants anormaux....	14

DÉCLARATION DES DROITS DE L'ENFANT

(Déclaration de Genève, 1924)

1. L'enfant doit être mis en mesure de se développer d'une façon normale, matériellement et spirituellement.
2. L'enfant qui a faim doit être nourri ; l'enfant malade doit être soigné ; l'enfant arriéré doit être encouragé ; *l'enfant dévoyé doit être ramené*. L'orphelin et l'abandonné doivent être recueillis et secourus.
3. L'enfant doit être le premier à recevoir des secours en temps de détresse.
4. L'enfant doit être mis en mesure de gagner sa vie et doit être protégé contre l'exploitation.
5. L'enfant doit être élevé dans le sentiment que ses meilleures qualités doivent être mises au service de tous.



Par sa documentation
Son bulletin périodique
Ses conférences

LA LIGUE POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Cherche à améliorer
le statut des
enfants arriérés et dévoyés